# DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES

# Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, MOUILLE Sophie.

#### Excusés:

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

#### Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. DEWAILLY Bruno
Mme DUPONT Valérie à Mme ZWERTVAEGHER COUTTET Florence
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha
Mme CAPANNELLI Claire à Mme BARBE Marie-Laurence
M. WAYENBURG Aymeric à Mme GUERBEAU Pascale
M. MORTELECQUE Denis à Mme MOUILLE Sophie

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

# RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi permanent : adjoint technique territorial à temps complet – Catégorie C

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 29

En exercice : 29 Présents : 21 Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27 Date de convocation : 8 décembre 2022

Date de réception en préfecture : 21 décembre 2022

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**

Nº 6

# **RESSOURCES HUMAINES**

Création d'un emploi permanent : adjoint technique territorial à temps complet – Catégorie C

### Préambule

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 juillet 2022;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de la collectivité, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ce poste sera créé à temps complet.

L'agent sera chargé de l'entretien des bâtiments communaux de la ville,

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DEWAILLY Bruno, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

#### Considérant :

- Que le grade correspondant à l'emploi créé, est celui d'adjoint technique territorial.
- Que les besoins du service entretien nécessitent la création de l'emploi à temps complet

# DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- DE CREER un emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- DE MODIFIER le tableau des emplois en conséguence.
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.
- Que l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Entretien des bâtiments de la ville.

- Que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, Suivent les signatures, Pour copie conforme,

> Le Maire, Matthieu CORBILLON